



ACCUEIL > BUDGETS PRIMITIFS 2017 : LES SERVICES PUBLICS À L'ÉPREUVE DE LA RIGUEUR > Les intercommunalités digèrent leurs fusions

BUDGETS PRIMITIFS 2017

Les intercommunalités digèrent leurs fusions

Publié le 03/04/2017 • Par [Claire Chevrier](#) • dans : [A la une](#), [A la Une finances](#), [Actu experts finances](#), [Dossiers finances](#), [France](#)



Fotolia Masuti

Pour les intercommunalités qui ont fusionné au 1er janvier, 2017 est une année de mise en route. Elles vont devoir voter leur budget primitif sans avoir tous les éléments en main, et au fil de l'année voter des décisions modificatives. Prudence sera donc le maître mot...

CET ARTICLE FAIT PARTIE DU DOSSIER

Budgets primitifs 2017 : les services publics à l'épreuve de la rigueur

Au 1er janvier 2017, le nombre d'intercommunalités a diminué de près de 40 %. Elles ne sont plus que 1 266, dont 14 métropoles, 15 communautés urbaines, 219 communautés d'agglomération et 1 018 communautés de communes. Bon nombre d'entre elles ont donc vécu une fusion, volontairement ou contraintes et forcées par un préfet. Avec les exécutifs élus courant janvier, si un minimum de travail préparatoire n'a pas été effectué en amont, le vote de budget avant le 15 avril est donc un vrai marathon.

pour les transferts... Elles vont être dans la mise en place des mécanismes », prévoit Christophe Michelet, président du cabinet Partenaires finances locales. « C'est une année de mise en route : nous additionnons et nous soustrayons toutes les recettes certaines et toutes les dépenses obligatoires, c'est à dire les engagements pris juridiquement. Nous avons prévu l'année pour arrêter toutes les décisions », confirme Laurent Rey, vice-président de l'Association des directeurs généraux des communautés de France (ADGCF) et DGS de la ville de Lourdes et de l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (Hautes-Pyrénées, 86 communes, 123 000 habitants).

Pas de visibilité

Il est en effet difficile pour les EPCI d'avoir une vision claire de leurs recettes et de leurs dépenses pour 2017. Les éléments sur les dotations et le FPIC ne sont pas encore connus, les pactes financiers et fiscaux n'ont pas toujours été discutés et donc les taux n'ont pas été votés... Par ailleurs, « certaines intercommunalités ont préparé la fusion en gonflant des enveloppes, en ne procédant pas à tous les engagements 2016 pour afficher des résultats plus élogieux que la réalité. Il y a aussi des communes qui ont procédé à des transferts de compétences vers l'intercommunalité sans aucun transfert de charges, des créations de fonds de concours à tout va... », regrette un directeur des finances. Il est donc nécessaire de remettre à plat les comptes de la nouvelle entité.

Un BP simpliste suivi de décisions modificatives

« Il y a beaucoup d'éléments que nous n'avons pas encore et nombre de décisions n'ont pas encore été prises en terme de fiscalité ou de compétences. Nous partons donc sur un budget primitif très simple, en ajoutant les trois comptes administratifs des trois intercommunalités qui ont fusionné. Il y aura quelques ajustements liés aux effets de la mutualisation comme de la suppression de certains contrats ou abonnements, l'adoption d'un seul système d'information... Nous aurons des éléments plus précis en cours d'année, comme par exemple le montant des transferts de charges entre l'intercommunalité et les communes. Nous ferons donc des décisions modificatives au fil des mois pour affiner le budget », explique Thierry Cot, DGA de l'agglomération du Muretain (Haute-Garonne, 26 communes, 120 000 habitants).

D'autant que des mauvaises surprises sont toujours possibles. Ainsi cette nouvelle communauté d'agglomération va avoir un manque à gagner de 200 000 à 500 000 euros

de communes d'Axe Sud avec qui elle a fusionné. « Pour elle c'est le conseil départemental de Haute-Garonne qui abondait. Mais, la loi n'a pas prévu de transfert des départements vers les nouvelles intercommunalités », regrette Thierry Cot. C'est donc a priori une perte sèche...

Prudence et attentisme sur les investissements

Comme beaucoup de ses collègues, il va donc prêcher auprès des élus la prudence budgétaire tant qu'il n'est pas en capacité de fournir une prospective fiable. Il est pour un report des fonds de concours sur 2018, ne sachant pas si son EPCI a les capacités financières nécessaires à leur mise en place. « Nous n'avons pas de visibilité ! Comment se projeter sur des investissements structurants, comme un palais des congrès, qui génèrent des charges de fonctionnement, tant que nous n'avons pas de visibilité. Nous ne pouvons avoir que des cycles de fonctionnement et pas d'investissement. Nous sommes obligés de baisser la voile sur les investissements ou passer par des formes externalisées. Sur la ville de Lourdes, par exemple, nous allons concéder des équipements touristiques. À l'intercommunalité, nous y passerons probablement aussi. On ne peut pas demander aux collectivités de continuer à investir alors que les dotations ne cessent de baisser », s'emporte Laurent Rey.

Cependant, Armand Pinoteau conseiller chez Villes de France, souligne que beaucoup d'intercommunalités ont encore des capacités d'autofinancement. « Si dans les villes l'investissement a tendance à se limiter à l'entretien courant, dans les intercommunalités c'est moins vrai. Les agglomérations ont souvent plus d'aisance financière. On voit encore des projets emblématiques financés par l'Europe », note-t-il. Globalement, les EPCI qui n'ont pas tout l'historique des charges de fonctionnement et de services de proximité des communes, ont effectivement davantage de marges de manœuvre.

Un effet deuxième moitié de mandat ?

La grande majorité des fusions cette année s'est faite dans les territoires plutôt ruraux. Les plus grosses intercommunalités, elles, ont beaucoup travaillé sur la mise en place des mécanismes leur permettant de se transformer en communauté urbaine ou en métropole. Bilan, elles aussi ont peu de projets d'investissement pour 2017. « Cependant, notre cabinet fait de nombreuses prospectives avec des PPI conséquents. Ces projets verront peut-être le jour en 2018 », note Christophe Michelet. Selon lui, ce qui accroît ou réduit le

d'investissements.

Les fortes tensions qui s'exercent sur les budgets des villes entraînent une vraie dynamique de transfert d'équipements vers les communautés. « Les contraintes budgétaires sont de plus en plus prises globalement au niveau du bloc communal. Cela devient juste un choix technique de savoir si on fait la dépense sur le budget de l'EPCI ou sur celui des communes. Il faut aller encore plus loin dans la consolidation des budgets intercommunaux et communaux », estime Franck Claeys, directeur économie et finances territoriales de l'association France Urbaine. Cela est vrai au niveau des investissements mais aussi du fonctionnement avec notamment de plus en plus de services de proximité qui sont confiés aux EPCI, et qui vont donc peser sur leur budget.

FOCUS

Incertitudes sur le FPIC

« Le FPIC focalise beaucoup l'inquiétude, et à raison car il faut anticiper l'effet de sa propre situation mais aussi celle des autres », prévient Christophe Michelet. « C'est une véritable boîte noire. Il y a une vraie colère du bloc communal. Le manque de visibilité est de plus en plus insupportable », ajoute Franck Claeys. A priori, les intercommunalités qui n'auront pas changé de périmètre seront pénalisées par rapport à celles dont la population aura beaucoup progressé.

« Tout le débat est de savoir de combien la moyenne va bouger. Ce sont les EPCI qui sont les plus prêts de la moyenne qui connaîtront les impacts les plus importants », résume Christophe Michelet. Pour certains EPCI, la contribution au FPIC pourrait progresser de 50% selon Franck Claeys. A l'inverse, la fusion de certains territoires leur permettra de ne plus être contributeur. Ce sera probablement le cas pour l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées. « Nous devrions être bénéficiaires. Cela a d'ailleurs été une des motivations pour passer à une agglomération XXL. La ville et la communauté de Lourde contribuaient à hauteur de 1,1 million d'euros. Avec la nouvelle communauté nous espérons percevoir 2 millions d'euros », explique Laurent Rey.

CET ARTICLE FAIT PARTIE DU DOSSIER

